

Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Unité de Développement Pédagogique

Réf. : 2010-D-451-fr-2

Orig. : FR

## **BROCHURE DESTINEE AUX ENSEIGNANTS D'HISTOIRE ENTRANT DANS LE SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES**

---

**APPROUVE PAR LE COMITE PEDAGOGIQUE MIXTE PAR LA PROCEDURE ECRITE  
2010/14 EN DATE DU 12 AVRIL 2010**

**Entrée en vigueur: Septembre 2010**



GUIDE

POUR LES NOUVEAUX

ENSEIGNANTS

***HISTOIRE***



Chère Enseignante, Cher Enseignant

Soyez les bienvenus dans le Système des Ecoles Européennes !

Ce Système, créé il a déjà plus de 50 ans, a pour objectif principal de permettre aux élèves d'affirmer leur propre identité culturelle, fondement de leur futur développement en tant que citoyens européens.

Comme enseignants d'Histoire vous allez jouer un rôle très important pour aider vos élèves à accomplir cet objectif ! Vous serez les garants de leur développement, vous leur transmettez une plus grande compréhension de l'Europe et du monde au sens large, ainsi qu'un esprit de tolérance et d'ouverture.

Enseigner l'Histoire dans un contexte social et culturel diversifié implique une conscience des attitudes d'enseignement appropriés et une compréhension vaste de l'environnement du travail et du cadre de vie des élèves.

Enseigner l'Histoire dans les Ecoles Européennes implique, aussi, de savoir relever des défis professionnels profonds mais en même temps, forts intéressants :

- Avoir des classes ayant des élèves de différentes nationalités qui apprennent l'Histoire dans une langue autre que leur langue maternelle
- Enseigner l'Histoire en ayant recours à la transversalité d'une approche historique européenne, en utilisant des exemples tirés de l'Histoire des pays intéressant le groupe d'élèves de la classe
- Développer la conscience des élèves vers une vie européenne en commun qui conduit à un respect des traditions de tous les pays d'Europe, tout en préservant leur propre identité individuelle.

Un groupe d'enseignants d'Histoire des Ecoles Européennes, ayant une grande connaissance de ce Système et avec une large expérience, a accepté ma demande d'élaborer cette brochure.

Nous espérons que le contenu de la brochure fera l'objet d'une attention particulière de votre part et qu'il pourra guider vos premiers pas dans un système qui, forcément, sera un peu différent de vos systèmes éducatifs nationaux.

Bon travail !

**L'Inspectrice Générale  
Helena Teixeira Coelho**



# Les Ecoles européennes, une histoire, une philosophie.

**Les Écoles européennes sont des établissements d'enseignement officiel** créés conjointement par les gouvernements des États membres de l'Union européenne ainsi que la Communauté européenne. Elles jouissent d'un statut juridique d'établissement public dans chacun de ces pays.

**La vocation des Écoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, primaire et secondaire.**

Elles sont destinées en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes.

En principe, les élèves entrent à l'école secondaire lorsqu'ils ont atteint l'âge de onze ans et après avoir accompli avec succès le cycle complet des études primaires de l'École européenne ou à condition d'être en possession d'un certificat équivalent délivré par un autre

établissement.

**Les sept années du cycle secondaire** sont organisées de la façon suivante: durant les trois premières années, les élèves suivent un programme commun appelé "cycle d'observation". La majorité des matières sont enseignées dans la langue maternelle. À partir de la deuxième secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère.

En troisième secondaire, tous étudient l'histoire et la géographie dans leur langue véhiculaire (L II). Le latin est proposé en option en classe de troisième.

**Les classes de sixième et septième secondaires forment un tout, menant jusqu'au Baccalauréat.** Bien qu'il y ait un noyau de **matières obligatoires** (dont la langue maternelle, la L I, les mathématiques, un cours de sciences, la philosophie, l'éducation physique, **l'histoire (deux heures)** et la géographie), les élèves ont aussi le choix parmi un large éventail de cours à option de deux heures, **ou quatre heures** ( par exemple : Histoire 4).

## L'esprit des écoles

Les paroles qui expriment l'essence même de la mission des Écoles européennes ont été imprimées sur parchemin dans la première pierre de chaque École: « *Elevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l'oeuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement d'une Europe unie et prospère* ».

**Cette tâche revient en particulier aux enseignants d'Histoire**, car ils incarnent l'esprit du système scolaire européen, son idéal et ses aspirations. Il est de leur mission que de le transmettre à leurs élèves afin d'en faire les futures citoyens de l'Europe.

“Sans jamais cesser de considérer avec amour et fierté leur propre histoire” exprime l'essence même de l'Histoire dans les Ecoles européennes car le programme d'Histoire a justement été conçu pour mettre en évidence l'identité nationale dans un cadre européen.

## L enseignement de l'Histoire

Le contenu et les instructions du programme d'Histoire font l'objet d'un chapitre de ce guide. Il est cependant important de rappeler **qu'il s'adresse à des élèves de langue II**. En dispensant le programme d'Histoire en L2, **l'enseignant est indirectement, mais très concrètement, impliqué dans les progrès de l'élève en L2.**

## La dimension européenne

**La dimension européenne dans l'enseignement est au coeur des initiatives et des politiques éducatives prônées par l'Union européenne et le Parlement européen.**

Elle fait l'objet d'un rappel permanent dans les textes qui régissent notre système éducatif. Dans les Ecoles européennes, cette dimension européenne représente un outil pédagogique et pluriculturel permettant l'harmonisation de nos programmes et l'introduction d'un noyau commun de thèmes et d'idées pour l'enseignement d'une histoire européenne et non celui des particularismes nationaux.

Une telle approche rend son enseignement bien plus cohérent au fil des années. Elle permet également de tisser des relations bénéfiques avec les collègues des deux autres langues et de dresser des passerelles avec les autres disciplines .

**Chapitre 1**

Que dois-je enseigner ?

**GUIDE DU NOUVEL  
ENSEIGNANT****Programmes et  
références**

L'enseignement de l'Histoire en Ecoles européennes s'avère globalement très différent de celui dispensé dans le système national. Sans pour autant aller jusqu'à jeter aux oubliettes tous les acquis pédagogiques, une adaptation, une formation sont indispensables pour enseigner notre discipline.

D'abord parce que cet enseignement est dispensé à des élèves de Langue II. Il faut donc chercher d'autres repères, trouver des regards différents dans la façon d'appréhender cet enseignement. L'oral, notamment, prend ici tout son sens et toute son importance. D'ailleurs, une majorité des élèves prépare, pour cette discipline, une épreuve orale à l'examen. Il est donc indispensable de favoriser, de solliciter l'interactivité pendant les leçons.

Si l'aspect méthodologique s'apparente à celui du système national avec une attention toute particulière apportée à l'analyse et à la critique, en revanche le contenu doit être abordé sous un angle totalement nouveau. Il ne s'agit en aucun cas d'un enseignement national de l'Histoire. Inutile de reprendre les cours et des les adapter aux programmes européens.

**L'enseignement de l'Histoire, c'est  
l'enseignement de l'Europe,  
l'enseignement des « Europes »**

Cette discipline exige donc la prise en compte d'une dimension européenne. Encore une fois les programmes nationaux ne peuvent servir de référence unique au danger de tomber dans un enseignement purement national et, de ce fait, peu approprié à la diversité des nationalités qui compose nos classes. Outre certains incontournables, les supports, les exemples doivent être les plus variés possibles et surtout ne pas se limiter aux « grands pays » que sont la France, le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

L'Europe compte 27 pays, tous riches d'une histoire à laquelle il peut être fait référence pour les événements étudiés (voir exemples avec les programmes). Il s'agit de privilégier une ouverture d'esprit et de sensibiliser nos élèves à la connaissance d'une Europe plurielle.

**Il est donc primordial, indispensable et bénéfique, tant pour les enseignants que pour les élèves de mettre en application cette dimension européenne dans nos cours.**

## *Les Programmes*

Ils sont monoblocs pour le cycle 4-5, puis annuels pour 6 et 7 avec, pour ces deux dernières années, un programme spécifique pour l'option 4 heures\*. L'enseignement de l'Histoire se fait, en effet, pendant les trois premières années du secondaire sous la forme d'un enseignement généralisé au sein des Sciences Humaines (3 périodes). Ce n'est qu'à partir de la 4ème qu'il bénéficie d'un enseignement distinctif de deux périodes obligatoires et ce pour les quatre années suivantes.

Les détails des programmes sont consultables sur :

- le site des écoles européennes : [www.eursec.org](http://www.eursec.org)

- le **Learning Gateway** : banque de données et d'informations générales et disciplinaires mise à la disposition des enseignants des EE. Vous devez demander votre mot de passe pour y accéder dès votre entrée en fonction.

Les programmes sont accompagnés de recommandations pédagogiques. Ils présentent les objectifs généraux et spécifiques à la matière pour chacun des niveaux.

**Ils doivent donc être lus avec la plus grande attention.**

**Enseigner en école européenne, c'est donc transmettre des concepts historiques, des notions importantes** telles que cause et conséquence, similarité et différence, changement et continuité et **la perspective historique**.

\* l'option 4 périodes est choisie par les élèves à la fin de la 5ème. Pendant deux ans ils disposent d'un enseignement spécifique de 4 périodes qui s'accompagne d'un examen spécifique.

**Programmes***4<sup>ème</sup> — 5<sup>ème</sup>**4<sup>ème</sup>*

**1. Moyen Âge (15 semaines) \***  
 Féodalité et pouvoir royal (**6 semaines**)  
 Villes et campagne (**4 semaines**)  
 Religions Conflits Civilisations (**5 semaines.**)

**2. Renaissance et Réforme (15 semaines)**  
 Italie et autres foyers (**5 semaines**)  
 Art Humanisme Sciences et techniques  
 Réformes (protestantes et catholiques) (**5 semaines**)  
 Nouvelles dimensions du monde : nouvelles perspectives et idées (**5 semaines**)

**3. Absolutisme et révolutions (12 semaines)**  
 Monarchies absolues (**4 semaines**)  
 Les Lumières (**2 semaines**)  
 Révolutions américaine et française (**6 semaines**)

**4. Changements économiques et sociaux (15 semaines)**  
 La révolution industrielle : causes, développement, expansion, conséquences sociales et idéologiques

**5. Nationalisme et libéralisme (6 semaines)**  
 Congrès de Vienne (**1 semaine**)  
 Idées libérales, Aspirations nationales (**4 semaines**)  
 Une nouvelle carte de l'Europe (**1 semaine**)

\* à titre indicatif

**Indications et Dimension européenne**

*La dimension européenne s'avère surtout importante pour ces deux niveaux tant les possibilités et les exemples sont nombreux. Ils sont donnés ici à titre indicatif.*

1. On insistera sur l'étude de la société, les différentes civilisations et leurs relations.  
***L'étude du système féodal pourra notamment s'appuyer sur des exemples polonais ou baltes.***

2.  
***Références à la Suède et on insistera sur le rôle majeur des Provinces-unies.***

***Découvertes et conquêtes espagnoles et portugaises seront également évoquées.***

3. Il s'agit d'évoquer les causes et les aspects de l'absolutisme puis ensuite les critiques des Lumières. Les deux révolutions et surtout la révolution française doivent servir à expliquer les concepts et fondements et ne pas être étudiées en détails

***Au lieu de faire exclusivement référence à Louis XIV une étude de la dynastie des Habsbourg peut être envisagée.***

4. Etudier les transformations économiques sociales et politiques du XIX<sup>ème</sup>  
***Sans occulter l'importance de la Grande-Bretagne, l'étude peut également s'appuyer sur des exemples d'Europe centrale comme la Tchécoslovaquie (Skoda)***

5. Tableau de l'Europe en 1815 et les révolutions de 1830 et 1848 (Printemps des peuples). ***Parmi les mouvements nationaux : la Grèce, la Belgique pour les EE de ce pays ou encore l'exemple de la Pologne. L'Allemagne et l'Italie demeurent cependant incontournables.***



**Programmes****Indications et Dimension européenne****6ème***Histoire mondiale de 1870 à 1945*

1. *L'impérialisme et les débuts de la décolonisation* **Les colonisations belge, néerlandaise ou portugaise peuvent également servir de supports**
2. *La Première Guerre Mondiale*
3. *Le Marxisme, la Russie et l'URSS*
4. *Le Fascisme et le Nazisme* **L'exemple de l'Espagne avec le Franquisme ou des exemples choisis en Europe centrale pourront être également intégrés dans le cours.**
5. *Les démocraties en Europe et en Amérique jusqu'en 1945*  
étude d'au moins une démocratie européenne.
6. *La Seconde Guerre Mondiale : origines et déroulement*

**Ce programme est commun au cours 2 et 4 périodes. Bien entendu, l'option 4 périodes nécessite une étude approfondie de chacun de ces thèmes.**

**Des aspects supplémentaires de l'histoire politique, économique, sociale ou culturelle peuvent être étudiés et, lorsque cela s'avère opportun, des exemples supplémentaires tirés de l'histoire des pays intéressant le groupe d'élèves peuvent être utilisés.**

**7<sup>ème</sup>****Histoire mondiale de 1945 à 1991**

1. Guerre Froide et Détente : origines et déroulement **Important**

2. Décolonisation et émergence du Tiers-Monde

3. Les USA depuis 1945

4. L'URSS et la Chine (évolution intérieure)

5. L'Europe depuis 1945

6. Evolutions régionales importantes et coopération internationale

- a) ONU, origines, structures et exemples de travail ;
- b) La question arabo-israélienne ;
- c) L'Afrique du Sud.

Si les thèmes du programme sont identiques pour les cours 2 et 4 périodes avec néanmoins un souci évident de différencier leur approfondissement, le cours de quatre périodes donne lieu à une question spécifique qui ne figure pas au programme officiel. Dix semaines environ sont consacrées à son étude.

Proposée par un groupe d'experts, elle fait l'objet d'une étude pour une durée de deux ou trois années. Elle est évaluée à l'examen écrit du baccalauréat sous la forme d'un commentaire de documents qui compte pour la moitié de la note.

**Les ressources****Manuels conseillés : il s'agit de quelques exemples**

4<sup>ème</sup> : Histoire 5<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup> : Histoire 4<sup>ème</sup> Hachette

6<sup>ème</sup> : Histoire 1<sup>ère</sup> Hachette sous la direction de J.M. Lambin

7<sup>ème</sup> ; Histoire Terminale Hachette sous la direction de J.M. Lambin

**Sites internet : Quelques exemples de sites utiles**

<http://www.chateauversailles.fr/homepage>

<http://www.histoire-geo.org> ; séquences, fiches, interactivité

<http://www.fdn.fr/~ffarraud/liens2.htm> : liens généraux vous envoient sur des sites importants où vous trouverez des cours, des fiches TP, des documents relatifs au différents thèmes d'histoire évoqués ici.

<http://www.ac-grenoble.fr/webcurie/pedagogie/histgeo/quizz/guerre-froide.htm> Exercice sur la guerre Froide

[http://pagesperso-orange.fr/gech/cart/cart\\_his.htm](http://pagesperso-orange.fr/gech/cart/cart_his.htm) : grand choix de cartes

[http://lettres-histoire.info/lhg/geo/geo\\_europe/cartes\\_europe\\_geo.htm](http://lettres-histoire.info/lhg/geo/geo_europe/cartes_europe_geo.htm) : histoire de l'Europe et de l'UE

<http://www.herodote3000.be/THEMESHISTORIQUES/jeucadre.htm> : des présentations power-point

[http://gibii.ac-rennes.fr/pedagogie/hist\\_geo/ResPeda/1930s/cadreM.html](http://gibii.ac-rennes.fr/pedagogie/hist_geo/ResPeda/1930s/cadreM.html) ou <http://hist-geo.ac-rouen.fr/site/sequence/troisieme/2guerre/marcheguerre.swf> : animation sur la marche à la guerre (39-45)

<http://ressour4.crdp-aix-marseille.fr/index.php?IdT=HG01> : ressources variées

[http://www.histoire-geo.org/Partenaire/Sauzeau/Sauzeau\\_3emeH\\_tice\\_Berlin.swf](http://www.histoire-geo.org/Partenaire/Sauzeau/Sauzeau_3emeH_tice_Berlin.swf) : l'Allemagne et Berlin au cœur de la guerre froide

<http://www.college.clionautes.org/plan.php3> : ressources clionautes

<http://hist-geo.ac-rouen.fr/site/sequence/troisieme/1guerre/1917.swf> : animations sur la guerre 14-18

**J'AI UNE QUESTION ?****Existe t-il des manuels scolaires propres aux EE ?**

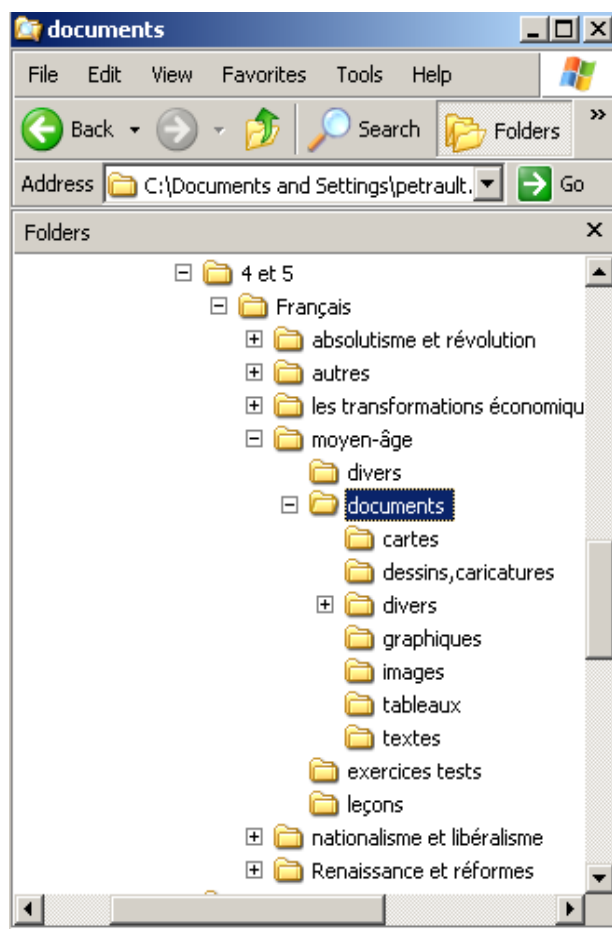
Non. Exception faite du niveau 3ème (Sciences humaines) pour lequel un classeur a été réalisé par des collègues d'EE, il n'existe aucun manuel spécifique aux EE. Sur le modèle du manuel franco-allemand de 1ère, Terminale, des pistes de réflexion sont actuellement menées pour la rédaction d'un manuel commun. Chaque section choisit ainsi le manuel acheté par les élèves. Ce dernier correspond souvent à ceux utilisés en France. Globalement, il y a cohérence entre la chronologie des programmes français et européen. (Il n'en va pas de même en Géographie qui nécessiterait parfois plusieurs manuels pour un seul niveau !)

**Où trouver des références, des sources historiques, des exemples**

D'abord **auprès des collègues**. De votre section linguistique mais également des autres (anglaise et allemande). Une caricature étrangère peut toujours être utilisée à profit.

Dans **les manuels scolaires**. Il est très intéressant d'arriver dans le système avec un maximum de spécimens à sa disposition (éditeurs et niveaux). Ils permettent de diversifier les exercices et les sources. Beaucoup d'entre eux reprennent des exemples européens (la Hanse baltique, les Habsbourg d'Autriche, le mouvement révolutionnaire en Grèce...) sous la forme de dossiers toujours très utiles.

Dans **le Learning Gateway**. Cette banque de données exclusivement réservée aux enseignants d'EE est alimentée par les collègues déjà en poste qui y déposent photographies, textes, cartes... autrement dit toutes les sources potentiellement utilisables dans la construction d'une leçon ou d'un examen (voir ci-contre un exemple de recherche à l'aide du Learning Gateway).



### **Puis-je bénéficier d'une formation ?**

Il n'y a pas à proprement parler de formation en EE comme il en existe dans le système français (MAFPEN). Néanmoins, un stage d'Histoire est organisé tous les 3 ans. C'est un lieu d'échange et de partage pour tous les participants. Il accorde aussi une place importante à la réflexion sur l'enseignement de notre discipline. A cet effet, il s'organise sous forme d'ateliers méthodologiques ou thématiques (par exemple utilisation des nouvelles technologies). Des experts interviennent régulièrement lors des stages en particulier sur la question approfondie pour l'option Histoire en 7ème (équivalent de la Terminale).

### **Y a t-il une personne référente pour notre discipline ?**

Oui. Chaque école nomme un coordinateur d'Histoire chargé d'animer le groupe disciplinaire et d'assurer l'harmonisation entre les sections linguistiques.

Il peut participer au groupe de travail Histoire conduit par l'Inspecteur de la discipline qui se réunit au moins deux fois par an. Il est ensuite chargé de diffuser l'information dans son école. Ce groupe de travail planche, entre autres, sur les aspects méthodologiques et linguistiques de la discipline.

### **Qu'entend-t-on par journées pédagogiques ?**

Elles sont au nombre de deux par an. Ces deux jours sont fériés pour les élèves (11 novembre et une journée en juillet) mais pas pour les enseignants. Elles sont mises à profit pour une réflexion pédagogique générale ou/et disciplinaire au sein de l'école. Elles permettent, entre autres, d'évoquer les questions de contenus, les problèmes d'évaluations et d'harmonisation.

### **Quand prendre contact avec l'école ?**

Il est important de prendre contact le plus rapidement possible avec son école d'affectation. Les établissements sont généralement ouverts jusqu'à la mi-juillet. Une visite est recommandée car elle permet de prendre contact avec les collègues, de recevoir les textes officiels (programmes, examens...) et récupérer des exemples de tests et examens, écrits et oraux. L'ensemble de ces documents est très précieux pour commencer à préparer les cours pendant les vacances d'été.



## Chapitre 2

Comment dois-je enseigner ?

# GUIDE DU NOUVEL ENSEIGNANT



# La méthodologie

La méthodologie en Ecole européenne s'appuie bien entendu sur l'expérience et la connaissance pédagogique des enseignants détachés. Cependant, au-delà de ce socle pédagogique, elle nécessite des adaptations. Comme pour les programmes, la méthodologie implique la prise en compte de la dimension **Langue II**. A ce titre, l'enseignant doit non seulement transmettre l'apprentissage de sa matière mais aussi se montrer vigilant sur celui de la langue. Le cours doit être le plus vivant possible et le plus souvent mobiliser les élèves à l'oral.

Il est par ailleurs indispensable de multiplier et varier les supports pédagogiques. En général, les écoles européennes disposent d'un niveau d'équipements élevé en particulier sur le plan technologique laissant ainsi toute liberté dans l'utilisation des nouvelles technologies pour les cours.

L'enseignant devra notamment veiller à utiliser (recommandations annexées aux programmes) :

### 1. sources écrites

- sources primaires et secondaires
- documents préparés par le professeur, manuels

### 2. autres documents

- photographies
- cartes
- caricatures
- statistiques, graphiques
- peintures

### 3. médias

vidéo, DVD

- films, documentaires
- programmes historiques, programme de simulation
- Internet – méthode de recherche
- CD-ROM, DVD
- travaux personnels réalisés par les élèves : exposés, affiches, expositions...

Tout au long du cursus de l'élève (4<sup>e</sup>- 7<sup>e</sup>) il s'agit de confronter ce dernier à la variété des sources historiques et l'initier progressivement au commentaire de documents indispensable pour l'épreuve du baccalauréat. Le commentaire de documents représente en effet 50% de l'épreuve pour l'option 4 périodes et constitue l'essentiel des questions posées pour l'examen oral 2 périodes.

Le travail oral en classe doit donc justement permettre à l'élève de, non seulement progresser dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle, mais également de développer toutes les qualités nécessaires dans la perspective de l'examen final. Quelques pistes recommandées :

### **Travail oral**

- travail de groupe, travail par deux, discussions en classe, débats
  - présentations préparées, exposés
  - jeux de rôle, simulation
- entretien avec un conférencier extérieur, interview

### **Travail écrit**

- réponses à des questions
- prise de notes, rédaction de notes de cours
- apprendre à rédiger selon un plan structuré
- travail de recherche
- création de frise chronologique
- Fiches historiques : événements, biographies (surtout pour le cours 4 périodes)

### **Visites**

- musées
- sites
- cinéma et théâtre
- Exposition etc...

Une attention sera également portée sur la capacité de l'élève à **développer un esprit critique** notamment par rapport aux sources.

Pour ces travaux, il est également conseillé de faire appel aux connaissances nationales des élèves. Outre l'aspect dimension européenne, le fait d'impliquer les élèves au travers de leur vécu et de leur histoire nationale s'avère relativement enrichissant pour l'ensemble de la classe et très mobilisateur pour chacun d'entre-eux. Ces travaux peuvent prendre la forme d'exposés, d'autant que cette forme d'exercice permet également de travailler l'oral.

La méthodologie contient aussi un volet **harmonisation** car école européenne ne signifie pas succession de chapelles et cloisonnement. C'est une richesse de cet enseignement que de pouvoir comparer et partager les expériences méthodologiques avec les collègues anglais et allemands. Qu'il s'agisse des pratiques pédagogiques, des sources ou documents, etc...

Ces expériences pédagogiques forcément multinationales peuvent néanmoins être tellement différentes qu'elles nécessitent une harmonisation (voir aussi chapitre évaluation). Il est notamment indispensable de définir préalablement le contenu et les méthodes liés aux examens. L'enseignement de l'Histoire en L II débutant seulement en Troisième année, les acquis des élèves peuvent être très différents des attentes. Il faut donc progressivement, et ce dès la Troisième et encore plus à partir de la Quatrième, initier les élèves

aux techniques du commentaire de documents et de la dissertation (appelé aussi essai).

**Ce qui peut apparaître, tout du moins au début, comme choquant voire déstabilisant dans les pratiques des uns et des autres, apporte ensuite une richesse, une expérience bénéfique sur le plan professionnel.**

Autre écueil de l'enseignement en école européenne : **l'hétérogénéité des élèves**. Celle-ci revêt, en fonction des écoles, en premier lieu un caractère linguistique et bien sûr méthodologique. Il est donc primordial d'adopter une pédagogie différenciée et adaptée. Le travail en petits groupes prendra alors tout son sens. Il est aussi préférable de prévoir des exercices de niveau d'exigence varié.

Comme indiqué dans le préambule, l'enseignement de l'Histoire s'effectue en **Langue II** dans les trois langues véhiculaires (français, anglais, allemand). De ce fait, il est impératif d'adapter son enseignement tant dans ses pratiques que dans le choix des outils pédagogiques.

Il est en particulier recommandé d'insister sur l'acquisition du vocabulaire spécifique à la discipline. Il est donc préférable d'exiger préalablement de la part des élèves la tenue régulière d'un glossaire, d'un carnet alphabétique (ou la fin du cahier par exemple) pour noter ce vocabulaire et ensuite d'en vérifier régulièrement par des tests la connaissance.

Par ailleurs, il est important d'utiliser dans ses cours

- des documents clairs, assez courts. Assurer la connaissance d'un minimum vaut mieux que se montrer trop ambitieux dans le nombre et la difficulté.
- Le choix des documents est donc important d'autant qu'ils facilitent grandement la compréhension des élèves.
- Il faudra veiller à la prise de notes des élèves et, au début, privilégier par exemple des résumés à "trou" complétés au fur et à mesure de la leçon.

En effet l'expérience démontre qu'en classe de 6 et 7ème, les élèves, même s'ils peuvent être très à l'aise à l'oral, éprouvent toujours des difficultés à l'écrit notamment pour l'analyse de documents ou la dissertation. Les enseignants doivent donc être soucieux, dès les premières années (4 et 5ème) de l'acquisition des méthodes d'apprentissage.

En ce sens le professeur d'histoire participe au progrès de l'élève dans sa deuxième langue.



## ***J'AI UNE QUESTION ?***

### **Puis-je réutiliser mes préparations de cours ?**

Non. Reproduire le même cours n'est pas possible. Si la trame générale et les documents peuvent être réutilisés, les cours doivent être appropriés aux élèves de LII. De plus, ils n'inclueraient pas cette dimension européenne que requiert l'enseignement de l'Histoire en EE.

### **Les exercices, travaux pratiques doivent-ils être privilégiés ?**

Oui. Ils permettent aux élèves de travailler à la fois les connaissances historiques, les concepts et la langue (structure et vocabulaire). Ils demandent souvent à être adaptés en particulier simplifiés (par rapport à ceux que l'on peut trouver dans les manuels scolaires nationaux) dans leur questionnement

### **Dois-je faire état de ma progression ?**

Oui. Un cahier de matière vue (équivalent de notre cahier de texte) doit être rempli régulièrement ou à la fin de chaque semestre. Il précise la progression pédagogique et mentionne les exercices, tests et examens proposés aux élèves. Une progression annuelle doit être présentée à la rentrée scolaire en septembre.

### **Puis-je organiser des sorties pédagogiques ?**

Oui. Il faut au préalable, comme dans le système national, en référer à la direction de son école sans oublier d'avertir les autorités compétentes (exemple CPE). Les visites et sorties pédagogiques sont vivement recommandées. Elles peuvent d'ailleurs être pluridisciplinaires ou concerner plusieurs ou toutes les sections linguistiques d'un même niveau.

### **Quelle est la durée d'une période ?**

Dans le système européen la durée d'une période de cours se limite à 45 minutes ! C'est un changement radical par rapport aux 55 minutes françaises. Il est donc nécessaire d'adapter le contenu de ses cours à cette contrainte. Il faut pour cela ne pas être trop ambitieux dans son contenu

### **Puis-je donner du travail à la maison ?**

Oui. Sans grand changement par rapport au système national. Il faut insister très tôt sur un apprentissage régulier des leçons. Des exercices peuvent être donnés comme du travail à faire en dehors des heures de cours. Chaque école dispose d'une étude et d'une bibliothèque qui peuvent être mises à profit pour du travail individuel ou de groupe dans le cadre de recherches.



**Que signifie examens harmonisés ?**

Ils concernent le niveau cinquième. L'examen final de juin doit être sensiblement identique - thème des questions, documents, voire formulation des questions - entre les trois sections. Ils font l'objet d'un consensus en début d'année (voir chapitre évaluation) et cette harmonisation peut influencer sur la méthodologie utilisée au niveau concerné.

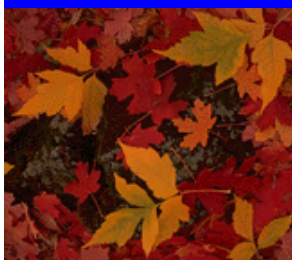
**Comment réagir face aux difficultés des élèves ?**

Il existe différentes solutions de remédiation. Tant sur le plan linguistique que méthodologique. Il faut impérativement en parler avec le professeur titulaire de la classe (professeur principal), le professeur de langue II et les responsables de la remédiation qui ne sont pas forcément de la même section. Il existe des cours de soutien (Learning support) organisés toute l'année ou de rattrapage qui peut être temporaire selon les besoins de l'élève. Par ailleurs, certains élèves relèvent d'un statut de remédiation particulier. Il s'agit des élèves SEN (Special Educational Needs) pour lesquels des handicaps liés aux apprentissages ont été clairement diagnostiqués. Ils bénéficient de ce fait d'une prise en charge spécifique et plus lourde. Les élèves SWALS sont ceux pour lesquels l'enseignement de la langue maternelle n'est pas proposé dans l'école. Ils bénéficient donc de mesures particulières.



**Chapitre 3**

Comment dois-je évaluer ?

**GUIDE DU NOUVEL  
ENSEIGNANT****Notation,  
Evaluation**

Le cycle secondaire des Ecoles européennes poursuit deux objectifs : dispenser un enseignement formel s'articulant autour de diverses matières et encourager l'épanouissement personnel des élèves dans un contexte social et culturel élargi. L'enseignement formel implique l'acquisition de connaissances et d'une compréhension de concepts et d'aptitudes au sein de chaque branche. Les élèves doivent apprendre à décrire, à interpréter, à juger et à mettre leurs connaissances en application. L'épanouissement personnel se fait dans des contextes spirituels, moraux, sociaux et culturels variés. Il implique une conscience des comportements appropriés, la compréhension de l'environnement de travail et du cadre de vie des élèves, et la formation de leur identité individuelle.

Ces deux objectifs majeurs sont entretenus de manière inséparable dans le contexte d'une conscience accrue de la richesse des cultures européennes. Cette conscience et l'expérience d'une vie européenne en commun doivent amener les élèves à un respect des traditions de tous les pays d'Europe tout en préservant leur propre identité individuelle.

**Avant d'évoquer les objectifs de l'évaluation pour ces deux années, il est important de rappeler quels sont les objectifs spécifiques d'apprentissage.**

		<b>Objectifs spécifiques à la matière</b>	
--	--	---	--

**Ce cours a pour but de promouvoir**

- i. une plus grande compréhension de l'Europe et du monde au sens large ;
- ii. un enthousiasme et un intérêt vis-à-vis de l'étude du passé ;
- iii. la tolérance et l'ouverture à des points de vue différents ;
- iv. la capacité de communiquer de manière efficace dans une langue véhiculaire

**Ses objectifs spécifiques sont de**

- i. communiquer la connaissance des principaux événements et évolutions de l'histoire récente ;
- ii. faire comprendre les concepts historiques importants ;
- iii. développer les aptitudes historiques et la faculté de jugement des élèves.

**Les élèves doivent être capables d'interpréter et d'évaluer une grande variété de sources historiques :**

- (a) comprendre ce que dit un document
- (b) faire la distinction entre fait, opinion et jugement
- (c) détecter les distorsions, les incohérences et les lacunes
- (d) comparer et opposer différentes sources et différentes interprétations

**Les élèves doivent être capables de préparer des thèmes historiques et de les présenter à la fois oralement et par écrit**

- (a) raconter une suite d'événements, décrire des situations et expliquer des problèmes
- (b) faire preuve d'une conscience des conventions académiques
- (c) structurer clairement une argumentation
- (d) Aboutir à des conclusions argumentées

**remarque: Les compétences à acquérir doivent tenir compte du niveau**

---

### **L'évaluation en 4ème et 5ème**

---

L'évaluation est à la fois formative et sommative.

Les principes généraux suivants doivent être observés lors de l'évaluation des résultats de l'apprentissage:

- Les performances doivent être évaluées par rapport à l'ensemble des objectifs relatifs aux connaissances et aptitudes mentionnés dans le programme.
- L'évaluation doit porter sur une matière abordée en cours.
- Tous les types de travaux réalisés en cours par l'élève doivent faire partie du processus d'évaluation - c.à.d. ses contributions orales et écrites, les tests réalisés en classe, le travail pratique.
- Les élèves doivent être conscients du travail à réaliser et du niveau à atteindre pour parvenir à chaque niveau de l'échelle d'évaluation.
- Les élèves doivent savoir où se situent leurs performances par rapport à celles des autres élèves, dans la même section ou dans les autres sections. Ceci nécessite de la coopération entre les enseignants de la même section et des autres sections pour permettre la comparabilité des résultats. Le coordinateur de matière doit assurer cette harmonisation

**L'évaluation ne prendra les erreurs de langage en compte que si celles-ci nuisent à la compréhension des faits et des idées historiques.**

En 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années, la note semestrielle comporte deux composantes : la note A et la note B

### 1. Note A

La note A est le reflet de toutes les observations, de toutes les performances de l'élève, tant à l'oral qu'à l'écrit, qui ne sont pas prises en compte dans la note B. Le coordinateur sera consulté pour la définition des critères de notation pour les notes A et B.

- (a) le travail écrit      contrôles, travail fait en classe et à la maison
- (b) le travail oral et la participation en classe
- (c) les travaux pratiques      exposés, travail en groupe, etc.
- (d) l'implication et l'effort de progrès

### 2. Note B

La note B correspond aux notes obtenues lors des compositions, des travaux de contrôle et des épreuves partielles

#### Note B en 5<sup>ème</sup>

Deux examens, chacun d'une durée équivalente à deux périodes de cours.

Dans chaque école les professeurs concernés détermineront de commun accord la part du programme qui sera couverte respectivement pendant le premier et le second semestre de la 5<sup>ème</sup> année.

Les examens écrits seront basés sur les parties du programme étudiées en 5<sup>ème</sup> année. Ils pourront toutefois amener les élèves à mettre en œuvre des connaissances et aptitudes acquises antérieurement.

Les questions s'appuient sur des documents.

Le premier examen est organisé par l'école à la fin du premier semestre et préparé par chaque professeur. Il ne fait pas l'objet d'une épreuve harmonisée.

**Le second examen est organisé par l'école à la fin du second semestre**

dans le cadre d'une épreuve harmonisée de même niveau dans les trois langues véhiculaires des Ecoles européennes. Examens harmonisés signifient questions similaires et de niveau comparable.

S'il existe des groupes parallèles dans une de ces trois langues, les questions seront identiques pour ces groupes. La même quantité de travail est demandée aux élèves de toutes les sections.

Les points attribués à chaque question seront indiqués sur le questionnaire d'examen.

Les enseignants doivent conserver les copies d'examen pour les classes 5, 6 et 7 après la correction. Elles seront ensuite remises (à la fin du semestre ou à la fin de la session) aux conseillers pédagogiques pour être archivées.

### Particularités propres à l'évaluation en classe de 5ème

En plus des traditionnels tests effectués en classe tout au long de l'année, les élèves de 5ème sont également évalués au travers de deux examens d'une durée de deux périodes (1h½) organisés à la fin de chaque semestre en Décembre et Juin.

**Il est important de rappeler que seul l'examen de juin fait l'objet d'une harmonisation. Ces deux examens constituent seuls la note B de chaque semestre. Toutes les autres formes d'évaluation sont comptabilisées en note A.**

#### Quelles sont les autres formes d'évaluation en classe 4 & 5?

##### Tests en classe:

**Leur nombre est laissé à la liberté des enseignants** et ils constitueront la note A. Il s'agit en général de tests courts qui permettent de vérifier l'apprentissage d'une leçon ou les connaissances en matière de vocabulaire.

##### Tests long: (note B )

**En 4ème un minimum de 2 tests B par semestre est obligatoire.** Ils interviennent souvent à la fin d'une leçon ou d'un chapitre et sont d'une durée de 45 minutes. **Les élèves de 4ème n'ont pas d'examen de fin de semestre.**

---

### L'évaluation en 6ème et 7ème

---

**Les remarques suivantes s'appliquent à la fois au cours 2 périodes et à l'option 4 périodes:**

Les élèves doivent être conscients du travail à réaliser et du niveau à atteindre pour parvenir à chaque niveau de l'échelle d'évaluation.

Les élèves doivent savoir où se situent leurs performances par rapport à celles des autres élèves, dans la même section ou dans les autres sections. Ceci nécessite de la coopération entre les enseignants de la même section et des autres sections pour permettre la comparabilité des résultats (c'est le rôle du coordinateur de la discipline).

### **Comment évaluer les élèves en option 4 périodes (6ème et 7ème) ?**

#### **6ème Note A**

Elle est constituée:

1. De la participation en classe
2. De petits travaux écrits en classe qui souligneront l'aptitude de l'élève à organiser sa réflexion, utiliser des connaissances et des références (apprentissage de la dissertation)
3. Des analyses courtes de documents

#### **6ème Note B**

Elle est calculée sur la base de deux examens de chacun 2h15 (soit 3 périodes). Ils sont constitués d'un commentaire de documents et d'une dissertation.

#### **7ème Note A**

Idem note A 6ème

#### **7ème Note B**

Il y a deux examens dans l'année à la fin de chaque semestre. Seul le premier en janvier est comptabilisé pour la note B. Le second en juin fait partie intégrante de la session du baccalauréat.

### **Comment évaluer les élèves du cours 2 périodes (6ème et 7ème) ?**

#### **Note A pour 6ème et 7ème.**

- Des travaux écrits : commentaires de documents variés (cartes, textes, caricatures)
- Des travaux de recherche à la maison
- Participation orale

#### **Note B pour 6ème et 7ème**

Elle est établie avec deux notes résultant de deux examens par semestre de chacun une période. En 7ème, ils constituent des examens officiels entrant dans le cadre du baccalauréat.



Le Baccalauréat fait l'objet d'un règlement spécial dont il est impératif de prendre connaissance. Voici quelques points importants.

### ***Examen écrit du baccalauréat ( 3 heures) pour le cours 4 périodes***

Les questions font références aux connaissances et méthodes acquises en 7 ème mais font aussi appel aux compétences acquises en 6ème.

**La première partie** est une analyse de documents sur le thème approfondi du programme de 7ème. Les élèves ont le choix entre deux commentaires de documents. Les sources peuvent varier :

- Textes ( sources primaires ou secondaires)
- Dessins, caricatures
- Photographies
- Affiches
- Cartes
- Tableaux statistiques.

**La deuxième partie** concerne la dissertation. Les élèves ont le choix entre cinq sujets, soit un sujet par thème étudié pendant l'année excluant celui qui fait l'objet de la question approfondie.

### **Examen oral du baccalauréat**

Cette épreuve orale peut être choisie par **les élèves du cours 2 ou 4 périodes**. Pour ceux du cours deux périodes le choix de l'oral s'effectue entre l'Histoire et la Géographie. Les élèves du cours 4 périodes ont la possibilité de choisir la deuxième partie de leur examen sous la forme d'un oral qui remplace l'examen écrit de la session de juin du baccalauréat.



#### **A l'écrit**

Les enseignants de chaque école doivent élaborer en novembre une proposition d'examen du baccalauréat. Il revient au coordinateur d'organiser cette tâche entre les trois sections. Ces propositions sont ensuite soumises à un comité d'experts dirigé par l'Inspecteur qui rédige l'épreuve finale

Des exemples des précédents examens du baccalauréat (également pour les autres niveaux) sont disponibles sur le Learning Gateway.

## A l'oral

Ce sont les enseignants qui établissent les questions pour l'épreuve orale du baccalauréat de leurs élèves. Quels types de questions dois-je poser ?

Cette information vous sera donnée par les coordinateurs qui vous fourniront des exemples de sujets oraux des années précédentes. Ces questions portent sur les thèmes étudiés uniquement en 7ème. Pour les élèves de l'option 4 périodes les questions induiront des réponses plus approfondies.

L'enseignant doit préparer autant de questions qu'il y a de candidats plus cinq questions supplémentaires ( $N + 5$ ). Cependant, s'il y a un minimum de 20 candidats le nombre de questions est limité à 20.



**L'épreuve écrite** est exclusivement réservée aux élèves de l'option 4 périodes. Elle dure **3 heures**.

**L'épreuve orale** dure un maximum de 20 minutes ( même durée pour l'option).

Les élèves ont un temps préalable de préparation également de 20 minutes. Deux personnes composent le jury de l'oral : le professeur de la classe et un examinateur externe. Les deux enseignants, professeur de l'élève et examinateur externe, sont placés sur un pied d'égalité. Ils participent conjointement à l'interrogation de l'élève.

Une grille d'évaluation avec des critères précis est disponible. A la fin de l'épreuve ou de chaque oral les deux membres du jury se consultent et, selon les critères de la grille et la performance du candidat, discutent et proposent une note. Les notes du professeur et de l'examineur peuvent être différentes. Elles sont portées sur un document remis aux secrétariat du baccalauréat et la note retenue sera la moyenne des deux.

Un candidat peut refuser la première question tirée au sort. Ce refus sera mentionné sur le document officiel. Le candidat procède alors à un second tirage mais sa note se verra diminuée de 20%. Cette diminution sera effectuée par le secrétariat du bac.



## J'AI UNE QUESTION ?



### Quelle est la moyenne d'une note ?

Attention. Contrairement au système français la moyenne des notes (1 à 10) n'est pas arithmétique et donc de 5. On considère les objectifs atteints à partir de 6, minimum requis pour le passage. Cette note exigée est intitulée "suffisance". C'est un concept qui peut être perturbant au début. Il est donc très important d'en discuter avec les collègues .

### Existe t-il des grilles de références pour la notation ?

Oui. Elles sont multiples. La première, plus générale, vaut pour l'évaluation dans toutes les disciplines ( voir annexe). La deuxième est spécifique à l'examen du baccalauréat en Histoire. La dernière vaut pour l'épreuve orale de ce même examen.

### Comment les conseils de classe se déroulent-ils ?

Ils ont lieu à la fin de chaque semestre. Ils se déroulent soit par niveau soit par section, selon les pratiques de l'école. C'est une expérience totalement différente des conseils de classe à la "française". Ils s'apparentent à un véritable marathon et ils se déroulent généralement dans la langue de la section. Les moyennes sont calculées par ordinateur qui détermine à la fois si la suffisance ( note de 6) est atteinte ainsi qu'un indice (selon des coefficients) pris en compte pour le passage de l'élève à la fin de l'année. Un élève peut obtenir une note générale de 6 et pourtant ne pas être promu dans la mesure où certaines de ses notes dans des matières importantes sont trop basses.

### Qu'est-ce que la note finale ?

Elle est donnée pour la matière à la fin de l'année. Elle prend en compte toutes les notes A et B attribuées au cours des deux semestres. Elle n'est pas forcément arithmétique mais doit être comprise entre la note la plus basse et la plus élevée. Elle est déterminante pour le passage de l'élève en classe supérieure.



*Edition 2010, publication des Ecoles européennes.*

**Comité de rédaction :** Thierry Pétrault (EE Mol), Alan Walters (EE Luxembourg 1), Dirk Lennert (EE Bruxelles 3), Steeve Lewis (directeur-adjoint EE Bergen) sous la direction Mme Helena Coelho, inspectrice d'Histoire près des Ecoles européennes.

## NOTATION

### Article 60 du Règlement général des Ecoles européennes – Evaluation

**Systeme de notation** : Pour l'évaluation, les professeurs utilisent une échelle de notation de 0 à 10. Le tableau suivant établit la correspondance entre la note et la performance de l'élève.

DEFINITIONS	NOTES
La performance correspond aux exigences de la matière et du sujet de façon particulièrement adéquate. La note 10 n'indique pas que la performance de l'élève est totalement exempte d'erreurs mais elle correspond à une performance à tous égards exceptionnelle.	9-10
La performance correspond pleinement aux exigences de la matière et du sujet.	8-8,9
La performance correspond globalement aux exigences de la matière et du sujet.	7-7,9
La performance, quoique dénotant sans doute des insuffisances, correspond encore dans l'ensemble aux exigences de la matière et du sujet.	6-6,9
La performance ne correspond pas aux exigences de la matière et du sujet mais montre que les connaissances de base indispensables existent et qu'on pourra remédier aux déficiences dans des délais relativement rapprochés.	4-5,9
La performance ne correspond pas aux exigences de la matière et du sujet, les connaissances de base étant si lacunaires qu'on ne pourra remédier aux déficiences que dans des délais relativement éloignés.	2-3,9
La performance ne correspond pas aux exigences de la matière et du sujet, les connaissances de base étant si lacunaires qu'on ne pourra remédier aux déficiences que dans des délais non prévisibles.	0,1-1,9
L'appréciation sera attribuée dans le cas d'une copie blanche ou inacceptable, d'une absence de réponse ou de réalisation pratique ou de fraude.	0